

PERIGNY, le 30 mars 2006

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I - 7, rue A. Bergès
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

I N S T A L L A T I O N S C L A S S E E S
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

PROUST
A Vaux sur Mer
Agrément VHU

Rapport de l'Ingénieur Subdivisionnaire,

Par dossier du 11 octobre 2005 complété le 29 mars 2006, M. Thierry PROUST, gérant de la société PROUST, sollicite l'obtention de l'agrément prévu à l'article 9 du décret du 1^{er} août 2003 pour son établissement de Vaux sur Mer, route de la Tremblade.

Le dossier comprend :

- les renseignements relatifs à l'identification de la société,
- l'engagement du demandeur de respecter les obligations du cahier des charges des démolisseurs de véhicules usagers,
- la référence à l'arrêté préfectoral d'autorisation,
- l'attestation de conformité aux dispositions de l'arrêté préfectoral, de l'arrêté ministériel du 15 mai 1974 et des exigences mentionnées à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, établie par un organisme tiers accrédité,
- l'attestation de conformité délivré par SGS qui relève les réserves avec les réponses de l'exploitant justifiant les capacités techniques à exploiter les installations,

A l'examen des pièces, il apparaît que le dossier répond aux dispositions de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005.

Cet établissement dispose de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 1979 qui impose les dispositions de l'arrêté ministériel du 10 avril 1974 et nécessite quelques précisions additionnelles.

Dans ces conditions, nous proposons qu'une suite favorable soit accordée à la demande d'agrément, par arrêté préfectoral complémentaire dont projet ci-joint et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.